

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 58-2026

**Arrêté de police de la circulation
Stationnement et Circulation interdits**

*Évocation de la procession des escargots et fête de la Croix
2 & 3 mai 2026*

Place de la liberté
Rue de la font du portal

LE MAIRE DE SAINT GUILHEM LE DESERT

Vu le Code des Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 131-2-3-4,

Considérant que l'évocation de la procession des escargots aura lieu dans le village, avec un rassemblement et une animation prévus sur la place de la liberté le samedi 2 mai 2026, et que la fête de la Croix se tiendra le matin du dimanche 3 mai 2026.

Afin de libérer l'espace pour ces divers rassemblements, il est préférable d'interdire le stationnement des véhicules place de la Liberté les 2 et 3 mai et rue de la font du portal le 2 mai. En outre, l'espace entre les n° 9 et 10 (inclus) de la place devra être libéré dès le 1^{er} mai afin d'installer le dispositif de l'animation.

Arrête

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit

- sur la place de la Liberté et dans la rue font du portal le samedi 2 mai 2026 à partir de 15h. Cette interdiction est prolongée pour la place de la Liberté jusqu'au dimanche 3 mai à midi
- sur la place de la liberté du n°9 au n°10 du 1^{er} au 2 mai 2026

Article 2 : la circulation sera interdite le samedi 2 mai dès 19h dans les rues et sur les places du village (prolongé jusqu'au dimanche 11h sur la place)

Article 3 : La Police Municipale, les Agents de Surveillance de la voirie et la Brigade de Gendarmerie de Gignac seront chargés en ce qui les concerne du présent arrêté.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.
- Informe qu'en vertu de l'art.83.1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
- Publié le :

Jean-Philippe Moresmau
Maire de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Fait à Saint-Guilhem-le-Désert, le 28 avril 2026



Jean-Philippe Moresmau
Maire de SAINT GUILHEM LE DÉSERT.